



TERRITOIRE

Communiqués de presse

Brest métropole s'inscrit dans le nouveau dispositif PINEL régional

Publié le 20 septembre 2019

Hier après-midi, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de Bretagne a adopté le découpage territorial breton permettant la mise en œuvre de l'expérimentation bretonne sollicitée par tous depuis plusieurs mois et désormais inscrite au Projet de Loi de Finances 2020.

Cette expérimentation bretonne, couvrant les années 2020 et 2021, permettra à 16 secteurs urbains de la métropole de bénéficier à nouveau de la défiscalisation dite « Pinel » perdue en mars 2019.

Ce dispositif est le fruit d'un long travail de construction menée avec l'ensemble des acteurs bretons de l'habitat.

C'est aussi le résultat de la discussion menée avec le Premier ministre Edouard Philippe et le ministre du logement, Julien Denormandie.

François Cuillandre, président de Brest métropole, exprime ses remerciements à « l'ensemble des acteurs du monde économique et de l'habitat et de la Région Bretagne pour leur engagement à nos côtés pour faire aboutir cette expérimentation et aux services de Brest métropole particulièrement investis dans ce dossier ».

Tifenn Quiguer, vice-présidente en charge de l'urbanisme, estime qu'« en coopération avec la région et la préfecture de Bretagne, ce retour du Pinel permettra de soutenir la construction sur notre territoire pour répondre aux besoins des familles brestoises, à ceux des nouveaux ménages qui viennent y travailler et y vivre et de conforter l'attractivité économique et résidentielle de notre métropole ».



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30